

## DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS

Dans le cas d'un usage d'une résidence de tourisme en plus des conditions précédentes si nécessaire, le demandeur devra déposer :

- les permis, les certificats requis en vertu du ***Règlement sur les établissements d'hébergement touristique***;
- une preuve d'inscription à Revenu Québec (taxe d'hébergement).

Tout autre renseignement requis pour assurer la bonne compréhension du projet tel que prescrit aux règlements d'urbanisme en vigueur.

## AFFICHAGE

Assurez-vous d'obtenir les autorisations nécessaires, le cas échéant complétez une demande de permis d'affichage.

## INFORMATION SUR LES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNEL

Définition: Logement réservé aux parents, grands-parents, frères, sœurs, ou enfants des occupants du logement principal ainsi qu'à leur conjoint et aux personnes qui sont à leur charge.

## MODIFICATION DU RÔLE FONCIER (À TITRE INFORMATIF)

L'information est transmise par la Ville à la MRC de Charlevoix qui voit à l'ajustement du rôle d'évaluation foncière.

Le propriétaire doit continuer d'acquitter ses cotisations de taxes jusqu'à la réception d'un avis de cotisation ajusté. L'ajustement est rétroactif à la date d'approbation du permis.